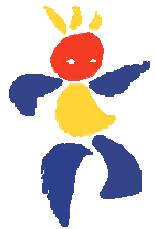


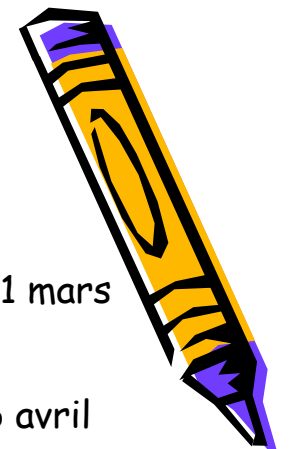


# MOUVEMENT 2010

Comment ça marche?



# CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS



## Phase principale :

- Parution de la liste des postes et saisie des vœux sur Internet du 15 mars au 31 mars inclus.
- Envoi des accusés réception dans les boîtes I-prof à compter du 19 avril
- Retour des accusés réception à l'IA uniquement en cas de désaccord pour le 26 avril (cachet de la poste faisant foi)
- CAPD phase principale, 10 mai
- Groupe de travail complétant les postes fractionnés à l'issue de la CAPD du 10 mai

## Phase d'ajustement :

- Mise en ligne de liste des postes le 2 juin
- Transmission papier de la liste des 8 vœux précis et des extensions géographiques entre le 2 juin et le 14 juin inclus
- CAPD pour affectation à titre provisoire le 29 juin

## Exeat/Ineat :

- La circulaire de l'administration précisant les modalités de participation aux exeat-ineat parviendra aux écoles fin mars. Ne pas oublier de faire parvenir un double au SNUipp.
- Ces demandes seront étudiées en CAPD le 30 juin.

## CAPD de rentrée :

- 27 août



# Deux saisies de vœux !

## Retour à une procédure en deux temps !

- Après la cacophonie engendrée par les modifications importantes de l'an dernier, nous avons réussi, grâce à la mobilisation de tous, à revenir à une procédure du mouvement en deux phases.
- La phase principale se déroulera entre le 15 mars et le 10 mai, la phase d'ajustement entre le 1er et le 29 juin (8 vœux précis puis 5 extensions géographiques).
- Outre cette modification de taille, le mouvement 2010 comporte aussi toute une série de nouvelles mesures dont la parution dès la première phase, et ce, malgré notre opposition, de postes fractionnés qui peuvent être obtenus à titre définitif.
- Un chapitre particulier a aussi été ajouté pour les écoles fermées ou qui sont absorbées dans des structures existantes.
- Toutes les procédures sont détaillées dans les pages qui suivent.



# Saisie des vœux sur I-prof

- À partir de la liste des postes parvenue dans les écoles (une liste de postes vacants, une liste de postes susceptibles d'être vacants), saisir ses vœux.
- Saisie sur Internet à l'adresse :
- <https://bv.ac-orleans-tours.fr>
- 20 vœux au maximum.

INSPECTION ACADÉMIQUE D'EURE-ET-LOIR

Téléchargement: documents administratifs documents pédagogiques

DT ULYSSE - Frais de déplacements

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2010  
INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ECOLES et STAGIAIRES  
DU DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Guide d'intervention en cas d'évènement grave  
(Équipe d'Urgence Medico-Psychologique)

Convention de partenariat entre l'inspection académique d'Eure-et-Loir,  
le comité départemental USEP 28 et la Ligue de l'enseignement d'Eure-et-Loir

P.P.R.E.

Évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques CE1 et CM2

Informations diverses

Règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques

Écoles numériques rurales

Livret de suivi de formation des AVS

Webmail

En danger ?  
le mieux,  
c'est d'en parler



# Saisie des vœux sur I-prof



IPProf V3 - Windows Internet Explorer

https://bv.ac-orleans-tours.fr/iprof/ServletIprof

Echier Edition Affichage Favoris Outils ?

Google

Rechercher Partager Sidewiki Orthographe Traduire jc.retho

Favoris Sites suggérés Annuaire - Pages Blanches Hotmail Plus de compléments...

IPProf V3

**Bienvenue dans I-Prof**  
Académie : ORLEANS-TOURS

**Un bouquet de services**  
**I-Prof**  
**pour les enseignants**

I-prof vous permet de façon sécurisée :

- de consulter votre dossier administratif,
- de compléter votre curriculum vitae,
- de vous informer sur vos perspectives de carrière,
- d'accéder à des guides pour gérer votre carrière, vous inscrire, obtenir vos résultats,
- de contacter par messagerie votre correspondant de gestion.

Pour accéder à I-Prof, vous devez confirmer votre authentification en saisissant votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis en cliquant sur le bouton "Valider" :

Compte utilisateur

Mot de passe

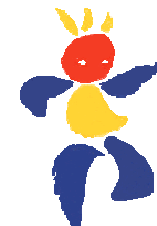
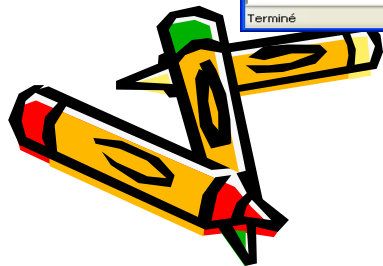
Si vous avez des difficultés pour accéder à I-Prof, consultez [la page d'information](#).

Terminé

Internet 100%

**bdupont** : pour  
bernard dupont

**Numen:**  
28X0000000XXX



# Saisie des vœux sur I-prof

I-Prof V3 - Windows Internet Explorer  
https://bv.ac-orleans-tours.fr/iprof/ServletIprof

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Google Rechercher Partager Sidewiki Orthographe Traduire jc.retho

Favoris Sites suggérés Annuaire - Pages Blanches Hotmail Plus de compléments...

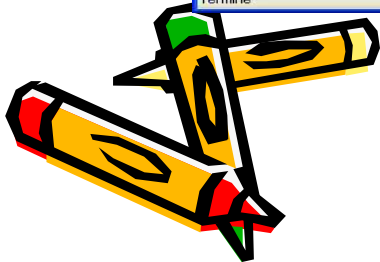
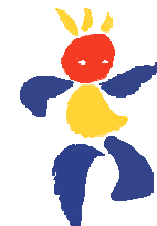
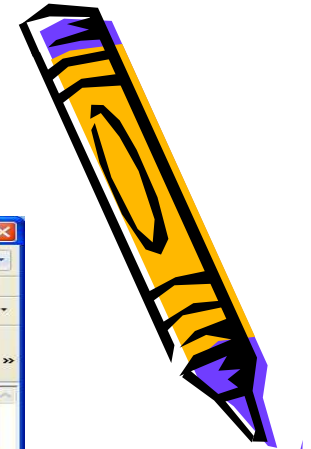
IProf V3

**I-Prof - Votre assistant Carrière** JEAN-CHRISTOPHE RETHO professeur des écoles sans spécialité Quitter Aide

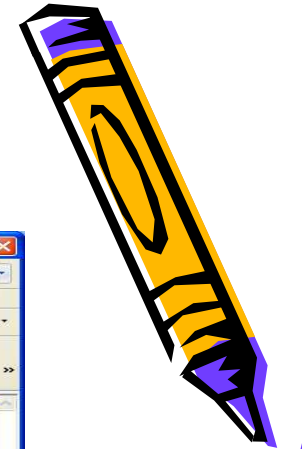
- Votre Courrier** → Contactez votre correspondant de gestion, lisez les messages qu'il vous a adressés...
- Votre Dossier** → Consultez votre dossier administratif, signalez vos changements de situation...
- Vos Perspectives** → Informez-vous sur vos perspectives de carrière...
- Votre CV** → Complétez votre curriculum vitae : précisez vos diplômes, vos expériences professionnelles ou personnelles, vos travaux de recherches, vos publications...
- Les Services** → Utilisez les services applicatifs internet : SIAP pour vos demandes de promotion, SIAM pour vos demandes de mutation, SIAC pour vous inscrire à des concours...
- Les Guides** → Informez-vous sur les procédures de gestion qui vous concernent...

© I-Prof V3

Pour recevoir des informations, saisissez votre mël personnel :  @  Valider



# Saisie des vœux sur I-prof



IProf V3 - Windows Internet Explorer

https://bv.ac-orleans-tours.fr/iprof/ServletIprof;jsessionid=QDTGLppT1m3HQY1VY3L1PPpb6kS3q2TYBhvj

Google

Rechercher Partager Sidewiki Orthographe Traduire jc.retho

Favoris Sites suggérés Annuaire - Pages Blanches Hotmail Plus de compléments...

IProf V3


**I-Prof - Votre assistant Carrière**

JEAN-CHRISTOPHE RETHO  
professeur des écoles  
sans spécialité

Quitter Aide

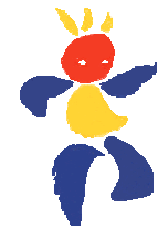
Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académiques et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'évaluation et d'orientation du second degré).

Mouvement 2010 : Consultez le guide pratique 

- Le service SIAP n'est pas accessible pour saisir vos demandes de promotion de corps.
- Utilisez seconde carrière/Iprof pour saisir vos candidatures et suivre votre dossier (premier et second degré) : *Actuellement aucune campagne de saisie de candidature seconde carrière n'est ouverte.*
- Le service pour vos candidatures sur poste d'enseignant référent Ambition Réussite : *Actuellement aucune campagne de saisie de candidature ambition réussite n'est ouverte.*
- Utilisez [SIAC](#) pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats (concours de recrutement externes et internes, du premier degré et du second degré, du public et du privé).
- Utilisez [SIAD](#) pour vous informer sur le détachement.
- Utilisez [SIAT](#) pour saisir votre demande de mutation dans les COM.

Code page : Services.



# Saisie des vœux sur I-prof

I-Prof V3 - Windows Internet Explorer

https://bv.ac-orleans-tours.fr/iprof/ServletIprof;jsessionid=QDTGLppT1m34QY1VYJL1PPPb6kS3q2TYBhvj

Echier Edition Affichage Favoris Outils

Google

Rechercher Partager Sidewiki Orthographe Traduire jc.retho

Favoris Sites suggérés Annuaire - Pages Blanches Hotmail Plus de compléments...

I-Prof V3

I-Prof

JEAN-CHRISTOPHE RETHO  
professeur des écoles  
sans spécialité

Retour

SIAM 1<sup>er</sup> degré  
Système d'Information et d'Aide pour les Mutations

Bienvenue sur SIAM 1<sup>er</sup> degré !

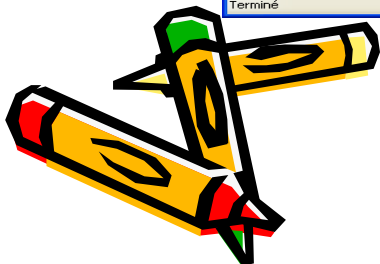
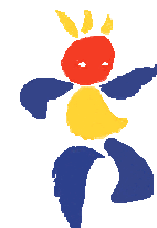
- Vous trouverez sur ce site Internet sécurisé toutes les informations utiles pour élaborer vos demandes de mutation lors des phases inter ou intra départementales du mouvement des personnels enseignants du premier degré.
- Vous pourrez, au fur et à mesure du calendrier du mouvement, accéder à différentes fonctions pour vous informer ou pour saisir et suivre votre demande de mutation.

Phase inter-départementale

Phase intra-départementale

Terminé

Internet 100%





# Saisie des vœux sur I-prof



**Consultation des postes**

**Saisie des vœux**

**Du 19 avril au 26 avril**  
Un accusé réception sera envoyé sur la boîte I-prof de chaque collègue ayant participé au mouvement.  
En cas de désaccord (et uniquement dans ce cas) imprimez cet accusé réception en l'annotant et en le signant et renvoyez le pour le 26 avril dernier délai.



# PUBLICATION DES POSTES

- **Soyez très attentifs à la liste des postes qui va parvenir dans les écoles, elle peut comporter des erreurs ou des oublis. Cette liste récapitule tous les postes par catégorie et par ordre alphabétique.**
- La première colonne indique le nombre de postes vacants, la seconde le nombre de postes susceptibles de l'être. Le code du poste permettant de faire ses vœux sur Internet se trouve à gauche sur la dernière ligne de chaque intitulé de poste.
- D'une manière générale, il est souhaitable de prendre contact avec le lieu d'implantation des postes.
- Le SNUipp, grâce à son réseau de militants, est également à votre disposition pour toute information ou précision sur tel ou tel poste.

Attention cette année le CDEN (carte scolaire) ainsi que les résultats des permutations informatisées auront lieu le 22 mars : L'Administration va donc publier un gros rectificatif le 23 mars

**Attendre le rectificatif pour faire ses vœux**



I-Prof V3 - Windows Internet Explorer

https://bv.ac-orleans-tours.fr/iprof/ServeletIprof.jsessionid=LNngLFQP3sQq1lIKMJFhLSvgMQ4vrHnbZHFFB08c2mLnTxRTY1Fz1-5341507901126872788734E

Fichier Edition Affichage Favoris Outils

Google Recherche Partager Sidewiki Orthographe Traduire Saisie automatique jc.retho

Favoris Sites suggérés Annuaire - Pages Blanches Hotmail Plus de compléments...

I-Prof V3

I-Prof

JEAN-CHRISTOPHE RETHO  
professeur des écoles  
sans spécialité

Retour

SIAM - 1ER Degré  
- V2.0.3

Mouvement intradépartemental principal

Retour

**Vous avez sélectionné les postes Vacants ou Susceptibles d'être vacants**

Type de voeu : TOUS TYPES DE VOEUX  
Type de poste : ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE

Liste des postes correspondant à vos critères : 243 réponse(s)

Permet de visualiser des informations sur le poste.  
Permet de visualiser le détail du poste fractionné.  
Modalité **Fract.P** : Fractionné modalité affectation provisoire; **Fract.T** : Fractionné modalité affectation définitive

N° du poste	Type zone	Libellé du poste	Type de poste	Spécialité	Vacants	Susc. Vacants	Bloqués	Quotité	Entier/ Fract.
634	E	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE REPUBLIQUE (CHATEAUDUN)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	2	0	100%	Entier
635	E	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EDOUARD CANIAUX (CHATEAUDUN)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	4	0	100%	Entier
636	E	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMPEREURS (CHATEAUDUN)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	1	2	0	100%	Entier
638	E	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PIERRE ET MARIE CURIE (CHATEAUDUN)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	4	0	100%	Entier
639	E	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PASTEUR (CHATEAUDUN)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	1	3	0	100%	Entier
640	E	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MACE (CHATEAUDUN)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	5	0	100%	Entier
641	E	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LA VARENN FERRON (LA CHAPELLE DU NOYER)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	2	0	100%	Entier
642	E	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (DONNEMAIN ST MAMES)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	1	0	100%	Entier
643	E	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JALLANS (JALLANS)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	1	0	100%	Entier
644	E	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LOGRON (LOGRON)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	1	0	100%	Entier
645	E	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARBOUE (MARBOUE)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	2	0	100%	Entier
646	E	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE (MOLEANS)	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	0	1	0	100%	Entier
		ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE OZOIR LE BREUIL.							

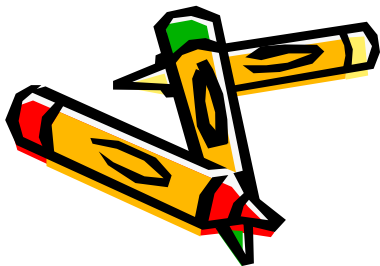
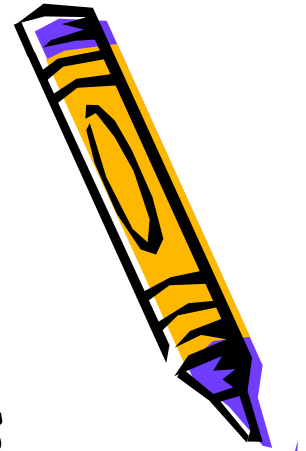
Terminé

Internet 100%



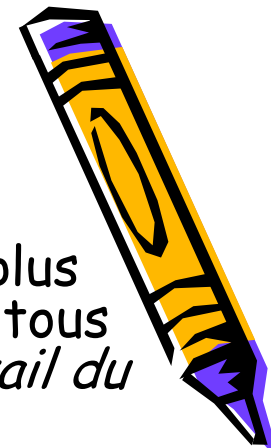
# Rectificatifs

- Les rectificatifs seront envoyés sur les boîtes i-prof, en mail aux écoles et mis en ligne sur le site de l'IA28. Aucun envoi papier ne sera effectué par l'IA.
- Nous publierons la totalité des modifications sur le site du SNUipp :
- <http://28.snuipp.fr>



# TRAITEMENT DES VOEUX

- C'est dans ce domaine que le risque des erreurs est le plus important. En effet, l'administration reporte à la main, tous les points particuliers dont vous bénéficiez (*voir le détail du barème page suivante*).
- La fiche syndicale de contrôle revêt donc une importance capitale.
- C'est le seul et unique moyen dont nous disposons pour contrôler efficacement le traitement de vos vœux. Cela vous permet d'avoir la certitude que vos demandes seront enregistrées dans leur totalité et sans erreur, ni oubli.
- Les délégués du personnel du SNUipp vous demandent de leur renvoyer la fiche de contrôle à la fin de toutes les opérations de saisie.
- Une fiche spéciale sera envoyée aux collègues qui resteront sans poste à l'issue de la phase principale.



Phase principale Qui participe ?

Les collègues nommés à titre définitif  
cette année qui souhaitent changer  
de poste:

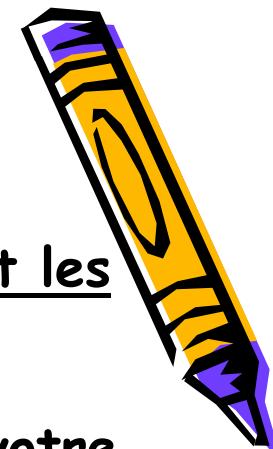
- Soit ils obtiennent l'un des vœux formulés (dans la limite de 20),
- Soit, ils sont maintenu sur leur poste.



# Phase principale Qui participe ?

Les collègues nommés à titre provisoire cette année et les sortants de l'IUFM :

- 1) Vous obtenez un poste dans la liste des 20 vœux : votre nomination est prononcée à titre définitif à la CAPD du 10 mai.
- 2) Vous devez participer à la phase d'ajustement : 8 vœux sur postes précis et 5 extensions géographiques. Ces vœux font l'objet d'une formulation papier et sont à renvoyer à l'IA entre le 2 juin et le 14 juin.  
La liste des postes étant en ligne le 2 juin.  
L'Administration procédera à votre nomination à titre provisoire lors du groupe de travail du 30 juin.



## BARÈME :

Le barème est uniquement constitué de l'AGS et des points supplémentaires

### Ancienneté Générale des Services

- arrêtée au 31/12/2009
- 1 pt par an + 1/12 pt par mois + 1/360 pt par jour
- Pour les stagiaires de l'IUFM, l'AGS sera de 4 mois (0,333point).
- En cas d'ex-aequo, les critères suivants départagent :  
1)AGS      2)Age

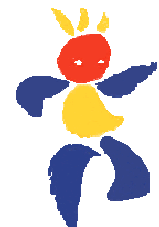
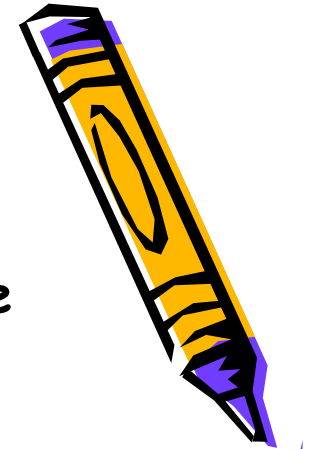




# Enseignement spécialisé :

L'ordre des nominations sur les postes spécialisés est le suivant :

- 1- Les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH complet dans l'option correspondante, nommés à titre définitif.
- 2- Les stagiaires CAPA-SH nommés à titre définitif sous réserve de l'obtention du diplôme.
- 3- Les collègues partant en formation CAPA-SH.
- 4- Les collègues non-spécialisés actuellement sur ce type de poste ( 100 points de bonification pour le maintien sur le poste à titre provisoire).
- 5- Tous les autres enseignants postulants nommés à titre provisoire...



# Postes classe enfantine

Ces postes sont libellés « Adjoint Mat/Elem » dans le document de l'Administration.

Ce sont des postes d'adjoint maternel fonctionnant dans des écoles primaires (enseignement possible de la petite section au CE1).

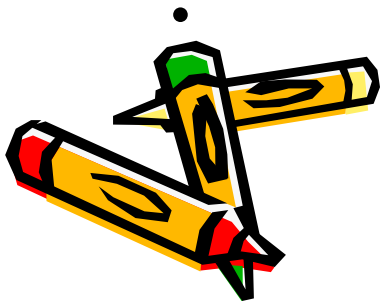
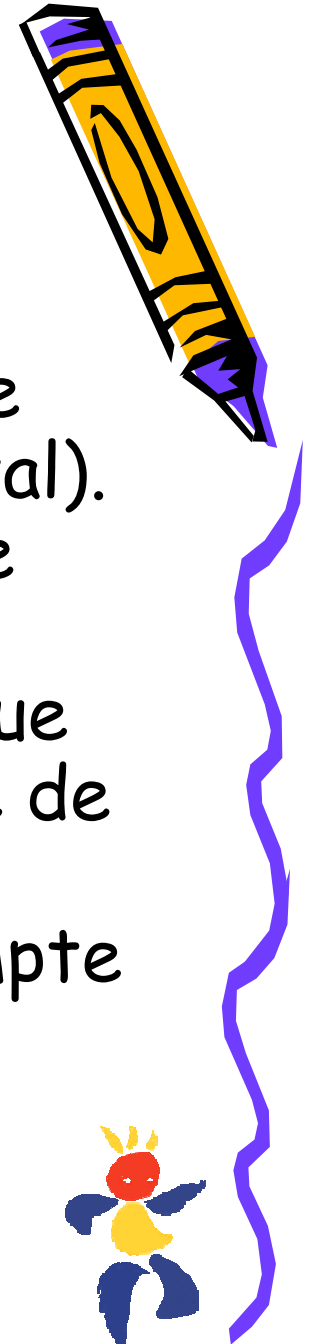
Attention, le niveau effectif d'enseignement peut être lié à la nomination sur le poste de direction.

Un poste de direction est obligatoirement attaché à un poste d'adjoint élémentaire. Certains collègues assurant la direction de leur école souhaitent légitimement continuer à exercer sur la classe maternelle. Dans ce cas, le poste de classe enfantine s'exercera sur une classe élémentaire. Il est donc indispensable de prendre contact avec l'école avant de postuler.



# Postes fractionnés :

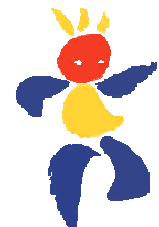
Certains 1/2 supports de postes fractionnés sont proposés dans la phase principale du mouvement 2010 (9 au total). Les nominations sur ces 1/2 supports se feront à titre définitif, ce 1/2 support étant complété à titre provisoire à l'issue de la CAPD du 10 mai. En cas de mesure de carte scolaire en 2011, seule la partie à titre définitif pourra être prise en compte pour l'attribution de bonification.



# Situations particulières

Les collègues bénéficiant de l'obligation d'emploi et d'une reconnaissance de travailleur handicapé bénéficieront d'une bonification de 50 points. Joindre un justificatif à la fermeture du serveur (31 mars)

Pour enfant handicapé(+ de 50%), 15 points. Joindre un justificatif à la fermeture du serveur (31 mars)



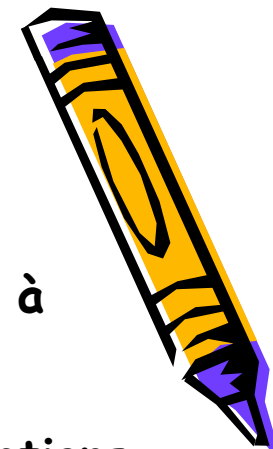
# Et le SNUipp ???

A l'occasion du mouvement, les délégués du personnel sont à disposition de tous les collègues du département.

Le SNUipp.28 tient les engagements affichés lors des élections professionnelles de décembre 2008 dont les résultats ont montré la confiance que vous lui accordez.

Le SNUipp.28 garantit l'égalité de chacun d'entre nous devant le mouvement des personnels. En publiant la totalité des résultats, il contribue à la transparence et à l'équité.

De par son pluralisme, sa diversité, sa représentativité, le SNUipp.28 est force de proposition, avec et pour la profession. Le mouvement 2010 en est une nouvelle illustration avec, un accompagnement constant de toutes les procédures que vous aurez à effectuer.



# Et le SNUipp ???

Seules les cotisations des adhérents permettent au SNUipp.28 ce travail d'écoute, d'information et de défense.

Seules les cotisations des adhérents permettent au SNUipp.28 de conserver son indépendance et ainsi d'être à l'abri de toutes pressions, d'où quelles viennent.

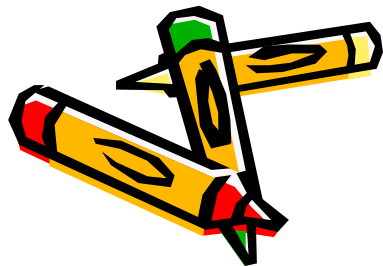
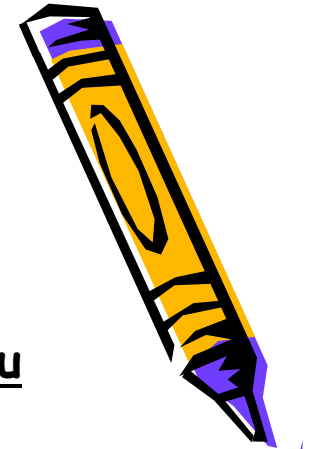
Se syndiquer au SNUipp.28, c'est donc contribuer à une réelle information vérifiée, une réelle défense des personnels, une réelle solidarité pour l'unité de toute la profession, et puis disons-le, c'est aussi reconnaître et encourager le travail, à vos côtés des délégués du personnel du SNUipp.28.



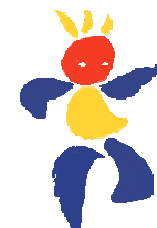
# Les délégués du SNUipp



Vos délégués du personnel,  
*Céline Prier,  
Patrick Théraud,  
Olivier Thomas,  
Sandrine Péricat,  
Jean-Christophe Rétho,  
Hélène Bontemps,  
Vincent Chevrollier,  
Xavier Picoul,  
Hugues Villemade,  
Pascale Dunoyer,  
Olivier De Costa,  
Julie Leloup.*



# Le mouvement à la main





# La fiche de contrôle

**FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL – MOUVEMENT 2010**

**Nomination année scolaire 2009/2010**

A titre définitif  NOM : .....  
 A titre provisoire  Prénom : .....  
 Sortant de l'UJFM  Nom de jeune fille : .....  
 Date de naissance : ..... f ..... f .....

Adresse personnelle : .....  
 Adresse E-MAIL : .....  
 Téléphone personnel : ..... Portable : ..... Téléphone École : .....

**Temps partiel**      **oui - non**  
 1/2 temps ordinaire    50 %   
 Temps partiel    75 %  80 %   
 1/2 temps annualisé : Période 1  Période 2

**Éléments du barème**  
 A.G.S. au 31/12/2009 : \_\_\_\_ ans \_\_\_\_ mois \_\_\_\_ jours  
 Vous exercez en ZEP ou RAR depuis \_\_\_\_ ans.  
 Vous exercez en CLIS, SCOR, IME, ENA, LPI depuis \_\_\_\_ ans.  
 Vous êtes victime d'une fermeture de classe : Oui - Non  
 Vous avez une reconnaissance RQTH (handicap) : .....  
 Vous avez un enfant handicapé (50%) : .....

**Affectation actuelle : Catégorie et spécialité du poste occupé**  
 Si il s'agit d'un poste fractionné, indiquez l'intitulé complet du poste :

**Titres professionnels et Listes d'aptitude**  
 Habilitation en Langue : OUI  NON   
 Autres diplômes : .....

**Direction d'école :**  
 Au cours des 5 dernières années, combien de temps avez-vous exercé sur une direction d'école (titulaire ou faisant fonction) : .....

**Snuipp-fsu**      À retourner au SNUipp 28 - Mouvement 2008 - 3, rue Louis Blériot  
 28300 CHAMPHOL AVANT LE 15 AVRIL 2010

PHASE PRINCIPALE : VIEUX SUR POSTES

RANG	CODE	LIBELLE DU POSTE DEMANDÉ
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Page 8 (REGARDS SUR)

Fiche de contrôle syndicale mouvement 2010 : saisie en ligne | SNUipp 28 | Eure-et-Loir - Windows Internet Explorer

http://28.snuipp.fr/step.php?module=97

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

X Google JA 28

Rechercher Partager Sidewiki Orthographe Traduire Saisie automatique JA 28

Favris Sites suggérés Annuaire Pages Blanches HTML Plus de compléments...

Fiche de contrôle syndicale mouvement 2010 : saisie ...

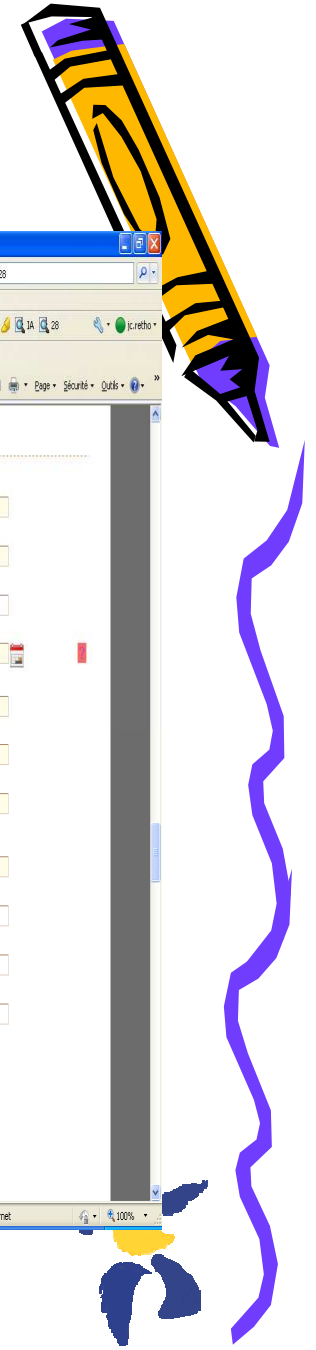
Fiche de contrôle syndical - MOUVEMENT 2010

NOM (Obligatoire):  
 Prénom (Obligatoire):  
 Nom de jeune fille:  
 Date de naissance (Obligatoire):  
 Adresse personnelle (Obligatoire):  
 Code Postal (Obligatoire):  
 Ville (Obligatoire):  
 Adresse e-mail (Obligatoire):  
 Veuillez entrer une adresse e-mail valide (de type vous@fournisseur.com).  
 Téléphone personnel:  
 Portable:  
 Téléphone école:

Nomination année scolaire 2009/2010 (Obligatoire):  
 à titre définitif  
 à titre provisoire  
 PE2 à l'UJFM

Quotité de service (Obligatoire):  
 100%  
 80%  
 75%

Terminé Internet 100%



SNUipp 28